

Plan directeur cantonal 2050

Participation



Démarche participative

Synthèse 2025

Direction générale du territoire
et du logement (DGTL)



Juin 2026



Introduction

La DGTL mène, tout au long du processus de révision complète du PDCn, une démarche participative ouverte, afin d'assurer que chaque étape de la révision – des orientations jusqu'aux mesures – soit construite avec et pour les acteurs du territoire.

Concrètement, la démarche participative s'articule autour de deux axes de travail, à savoir le grand public d'une part, et les entités territoriales, donc les Communes, les régions et les structures d'agglomération d'autre part.

Pour le grand public, cela s'est matérialisé en 2023-2024 par les enquêtes du Panel lémanique et [«C'est quoi le plan?»](#), ainsi que par un travail en classes de gymnases et écoles professionnelles en 2025. Les entités territoriales sont quant à elles invitées à participer à trois sessions d'ateliers régionaux en 2024, 2025 et 2026.

Les ateliers de 2024 ont permis de recueillir un large éventail de préoccupations et de propositions par rapport aux enjeux définis dans les Perspectives pour le territoire et ont fait l'objet d'une [première synthèse](#).

Le présent document expose successivement les synthèses des trois démarches menées en 2025, puis les met en perspective. Il est structuré de la façon suivante :



I	L'atelier préalable du 24 septembre 2025.	p. 3-12
II	La seconde session d'ateliers régionaux d'octobre et novembre 2025.	p. 13-48
III	La consultation d'élèves de gymnases et d'écoles professionnelles	p. 49-52
IV	Le bilan général et les perspectives	p. 53-55

Impressum

Éditeur

État de Vaud, Direction générale du territoire et du logement

Équipe de projet

Domaine PDCn, DIPS, DGTL

Mandataire

Urbaplan + DAC

+

+

Atelier préalable 24.09.2025

Objectifs de l'atelier

L'atelier préalable visait à :

- Examiner et approfondir les enjeux relatifs aux trois thématiques clés retenues pour les ateliers de la phase 2 — paysage, espaces bâtis et équipements publics ;
- Identifier et hiérarchiser les préoccupations, tensions et leviers propres à chacune de ces thématiques, notamment en matière de pesée des intérêts ;
- Clarifier les échelles pertinentes de traitement (communale, régionale, cantonale) ainsi que les premières pistes de gouvernance et de mise en œuvre ;
- Affiner le cadrage et les contenus des ateliers régionaux à venir avec les entités territoriales.

Déroulement

Un **temps introductif** a été consacré à une mise en contexte commune, comprenant une présentation de la démarche de révision du PDCn, une restitution synthétique des enseignements issus des ateliers régionaux de la phase 1, ainsi qu'un point d'avancement sur le Projet de territoire. Les trois thématiques — paysage, espaces bâtis et équipements publics — ont été présentées comme cadre de travail pour la suite de l'atelier.

Partie atelier

T1 Un **premier temps** individuel a permis aux participant·e·s de formuler librement leurs préoccupations et remarques pour chacune des trois thématiques, en distinguant, le cas échéant, les enjeux de portée cantonale et ceux relevant de situations plus localisées.

T2 Le **deuxième temps** a pris la forme d'un travail en groupes thématiques. Les participant·e·s ont regroupé les contributions individuelles, fait émerger des familles d'enjeux et procédé à une première priorisation. Un travail supplémentaire en sous-groupes a permis d'approfondir les enjeux principaux en travaillant leur reformulation, leur échelle de traitement et les premières pistes de gouvernance et de mise en œuvre.

L'atelier s'est conclu par une restitution et un échange en plénum, favorisant un croisement des regards entre thématiques.

Thématiques

T1

Paysage

Résultats “bruts” exprimant les préoccupations relevées lors de l’atelier.

Pesée des intérêts

- Prévoir une échelle de priorité entre les différents intérêts publics qui s’opposent
- Risque d’une importance secondaire lors de la pesée des intérêts ?
- Intégration du paysage dans les projets de mobilité ? Plus loin que dans le diagnostic ? Paysage comme discipline “chapeau” qui permet d’ancrer un projet dans son territoire
- Dimensionner les infrastructures de mobilité en fonction de l’offre TP/MD et non plus en fonction de la demande TIM.
- Définir la priorité entre valorisation du paysage/renaturation du paysage vis à vis des SDA ? Des propriétés privées ?

Posture / communication

- Inertie mentale individuelle ou d’une communauté au changement du paysage, même vers une claire amélioration.
- Le paysage n’existe que parce qu’on l’observe, définir les éléments qualitatifs objectivement non contestables qui permet de respecter la qualité.
- Continuer à juguler le mitage du territoire y compris hors zone à bâtir.
- S’inspirer du paysage existant pour le laisser évoluer. C’est le valoriser.
- Ne pas figer le paysage.

Planification - Conception Paysage Vaud

- Coordonner entités paysagères avec l’ISOS et l’habitat dispersé.
- Attention à intégrer la dimension “morphologies urbaines” dans les unités paysagères
- Préciser la portée contraignante de la conception paysage (avec ses volets) dans les planifications.
- Quel impact de la Conception Paysage dans les plans directeurs déjà en vigueur ?
- Envisager une hiérarchisation de secteurs (selon mise en danger ou complexité) pour ne pas soumettre chaque portion du territoire au même degré de contrôle cantonal.
- Intégrer la dimension extra/supracommunale du paysage.
- Le paysage est amené à changer le lien avec les changements climatiques. Ces adaptations et changements doivent être acceptables et possibles.

Ecosystème

- L’adaptation au changement climatique et la qualité du paysage urbain devrait être plus mis en avant.
- Veiller à préserver le caractère sauvage et “non contaminé” de certains paysages, voire le recréer.
- Intégrer la dimension de l’usage dans les projets de renaturation de structures paysagères. Valoriser la perspective de l’usager, c’est lui qui permet au paysage d’exister.
- Maintenir une perméabilité du paysage, ne pas trop sectoriser.
- Traiter les continuités paysagères au-delà des frontières cantonales.

- La composante “bruit” doit être partie intégrante de la notion de paysage.

Agriculture

- Ne pas opposer agriculture et biodiversité car la perte de la 2ème conduit à la perte de la première.
- La production agricole, qui constitue principalement les paysages, doit être soutenue et favorisée.
- Conflit entre le paysage des vignes actuel (pas forcément historique) et de nouvelles techniques de travail des vignes.
- Agriculture-paysage-biodiversité. La cohérence doit se faire à un niveau régional.

Activités économiques

- Veiller à un développement du tourisme notamment 4 saisons qui n’altère ni la nature ni les paysages.
- Réduire l’impact des gravières, dôts terreux, etc. en veillant à bien planifier les besoins réels et en axant les politiques proactives de développement de l’économie circulaire.

T2

Enjeux relatifs au paysage : pistes sur la gouvernance et la mise en œuvre

1. Objectiver / expliquer les qualités des paysages et le bien-être qu’ils procurent pour les personnes et les collectivités (le canton pourrait proposer des outils).
2. Proposer une planification qui tienne compte de la diversité des entités paysagères. Proposer des hiérarchisations et une mise en cohérence.
3. Prendre la mesure des conséquences des actions en cours à l’aune de l’évolution précise des écosystèmes et du climat (évaluation de différents scénarios selon leur répercussion à moyen terme).
4. Reconnaître l’agriculture comme acteur du paysage et de la préservation de la biodiversité (mise en œuvre de la conception paysage en collaboration avec les acteurs).
5. Préserver l’écosystème tout en développant les activités humaines (le Canton effectue un suivi pour garder une vue d’ensemble, mettre en commun et aide à la mise en œuvre par un appui financier).
6. Permettre le développement des activités économiques tout en préservant les paysages :
 - collaboration entre le développement économique et les enjeux écosystémiques, agricoles, etc. ;
 - anticipation des impacts via des études.

*

À retenir sur la thématique paysage

Le paysage ne doit plus être seulement envisagé comme un objet à protéger ou un cadre de qualité, mais comme une discipline “chapeau” opérationnelle, capable de structurer les projets de mobilité, d’urbanisation et d’infrastructures dès l’amont.

Lors de la pesée des intérêts, le paysage devrait être considéré au même niveau que les autres enjeux que représentent l’agriculture, le climat et les infrastructures.

Il s’agit enfin d’affirmer le caractère évolutif du paysage, appelé à se transformer sous l’effet du changement climatique, sans être figé par des approches trop normatives.

Équipements publics

Résultats “bruts” exprimant les préoccupations relevées lors de l’atelier.

Pesée des intérêts

- De plus en plus de SDA sont sacrifiées au profit d’infrastructures liées à la mobilité et au travail. Comment stopper la tendance ?
- Beaucoup de pression sur les communes avec ce qui “devrait être créé” VERSUS la réalité et le contexte local (financier, patrimonial, culturel, naturel, paysager...).

Échelle de planification

- Définition de ce qui doit être planifié par le PDCn ou par les PDI agglos. Le niveau régional est plus lourd, mais tient mieux compte des besoins locaux.
- Intérêt pour la planification à l’échelle des territoires fonctionnels mais danger de se lancer dans une nouvelle vague de plans stratégiques.
- Comment dimensionner les petites infrastructures publiques ?
- Garantir l’agilité des échelles de gouvernance selon les thématiques à traiter.
- Débordements des agglos : définir les agglos dans une loi.
- Quid des districts dans le PDCn ?
- Adapter l’échelle au type d’équipement public.
- Ne pas créer des pseudos échelles de gouvernance mais se donner les moyens d’en trouver une avec une personnalité juridique.

Financement

- Proposer une méthode de financement inter-communale et des règles de financement pour les infrastructures supra-communales.
- Trouver des règles cohérentes par type d’infrastructure.

Lien entre création de logement et création de services publics de base

- Les équipements publics sont à considérer comme équipements de base.
- Même rythme que la croissance du logement : donc calcul des ZUP en proportion.
- Le PDCn aujourd’hui exige des justifications en matière de création d’équipements publics alors qu’il y a suffisamment de territoire pour ces derniers.

Besoins et implication des usagers

- Renforcer l’offre de logements adaptés / protégés, en lien avec des “cellules santé”.
- Favoriser la réalisation d’EMS privés.
- Concevoir des “ensembles” d’équipements et y mettre une composante santé.
- Imposer un pourcentage “santé” pour toute construction / transformation d’un équipement.
- Construire plus d’institutions de santé mentale.
- Considérer davantage la population vieillissante et ses besoins modaux.
- Appliquer davantage les usagers dans la conception des équipements.
- Intégrer de manière générale les utilisateurs dans les planifications.
- Prendre en compte les déplacements internes de l’habitat des populations vers des zones plus fraîches.

Gouvernance

- Inciter les communes ou associations scolaires et autres à planifier les besoins à 15 ans.
- Permettre d’inscrire une liste prioritaire évolutive.
- Coordonner les infrastructures (écoles, EMS...) avec les potentiels de croissance de la région.
- Limiter le principe de stabilité des plans pour les infrastructures urgentes (écoles, EMS...).

- L'échelle de planification et de gouvernance, entre échelle cantonale / régionale / locale, des équipements doit se faire en fonction de leur nature et de leurs besoins de desserte.
- Agilité nécessaire et implication plus forte du canton pour faire face à la difficulté de planifier les besoins en équipements à 15/25 ans.

Mobilité

- Les équipements publics doivent être bien desservis par les transports publics et accessibles à pied et à vélo.
- Favoriser tous les modes de transports.
- Équipements publics = potentiellement forts générateur ou fréquent.
- Maintien et répartition des équipements publics de proximité afin de limiter les déplacements.
- Éviter la sur-centralisation des équipements.
- Résorber les problèmes d'accessibilité aux équipements existants.
- Approche multimodale : bon mode au bon endroit.

T2

Enjeux sur la thématique équipements publics : pistes sur la gouvernance et la mise en oeuvre

1. Imaginer des pesées des intérêts en fonction des régions.
 - Trop d'intérêts publics sont contradictoires. Il serait utile que le canton établisse un ordre de priorité par région. Certains intérêts publics sont cependant davantage de la compétence des communes qui devraient dresser l'ordre de priorité spécifique à leur contexte territorial.
2. Faire payer les bénéficiaires
3. Etablir un lien entre création de logements et d'emplois et augmentation de l'offre en services publics de base lors du dimensionnement de la zone à bâtir :
 - Aujourd'hui, le PDCn exige une justification assez forte pour la planification des équipements publics. A l'inverse, ne faudrait-il pas mieux anticiper la réserve de terrains pour les équipements publics de base (au même titre que pour les réseaux d'eaux, etc.).
4. Traiter dans le PDCn des équipements liés à la population vieillissante, fragilisée et en perte d'autonomie.
5. Définir l'échelle de la planification et la juste gouvernance (cantonale, régionale, locale) en fonction de la nature des équipements et de leurs besoins en desserte multimodale (approche multimodale visant le bon mode au bon endroit).
6. Faire preuve d'agilité et renforcer l'implication du canton pour pallier la difficulté de planifier les besoins en équipements à 15/25 ans. Le canton devrait avoir une vision claire pour chacune des catégories d'équipements publics.

*

À retenir sur la thématique des équipements

Il s'agit d'encourager une approche plus systémique et anticipative des équipements publics. Ceux-ci devraient être considérés comme des infrastructures de base, au même titre que les réseaux techniques, nécessitant de réserver des terrains par anticipation plutôt que de justifier le besoin a posteriori. Par ailleurs, l'accent doit être mis sur la flexibilité des échelles de gouvernance selon la nature des équipements, ainsi que sur des mécanismes de financement intercommunaux liés aux bénéficiaires, ouvrant la voie à une planification plus agile et mieux alignée sur les dynamiques démographiques réelles.

Espaces bâtis

Résultats “bruts” exprimant les préoccupations relevées lors de l’atelier.

Opérationnalité

- Manque d’agilité / d’adaptabilité du bâti VERSUS évaluation des besoins.
- Attribuer à la DGMR un rôle de pilotage des aménagements et infrastructures initiés par les communes.
- Prédéfinir au niveau du PDCn les outils opérationnels sur lesquels les autorités communales pourraient s’appuyer.
- Révision de la mesure A11 ?
- Obligation d’affecter pour les communes.
- Privilégier les affectations multiples (habitats et/ou services).
- Combattre la pénurie de logements.
- L’intérêt à la construction de logements doit être prépondérant.
- Restreindre les zones à bâtir de faible densité (villas) (ASLOCA).
- Favoriser la création de LUP, imposition de quotas le cas échéant.
- Pénurie de logements et absence de densification = paradoxe ! Objectif 75% de densification.
- Besoin de densification verticale.
- Réduire les distances aux limites.

Procédures

- Alléger les procédures et être plus adaptable (LATC, LRou).
- Assouplir les procédures au niveau de la planification et de la police aux constructions.
- Rendre l’opportunité aux communes en évitant les préavis trop “juridiques” qui sclérosent les ambitions.
- Voies de droits : comment concilier droits démocratiques et construction ? Trop nombreux blocages.
- Cadrage du droit d’initiative populaire et des oppositions.

Qualités

- Ne pas trop définir la notion de qualité à l’échelle du PDCn.
- Définir les critères qualitatifs pour chaque thématique PDCn en clarifiant les moyens de les apprécier.
- Ne pas associer nécessairement qualité des quartiers et paysage : risque d’homogénéisation et baisse de la densité.
- Notion de qualité dans la perspective de changement climatique.
- Coordonner l’urbanisation et la mobilité dans les espaces bâtis.
- Dans les zones densément bâties, accompagner la mise en œuvre de parkings regroupés pour préserver des poches calmes.
- Éviter des indices de densité seuil pour permettre la densification douce.
- Planifier à l’échelle élargie plutôt que de faire des opérations à la parcelle.

Lien nature paysage et changement climatique

- Adapter les villes au changement climatique (montée de la température +2 /+3 °C) en prévenant les îlots de chaleur, les dangers d'inondations...
- Densifier sans oublier la trame verte dans les villes (protéger et planter).
- Utiliser le bâti existant en zone agricole.
- Ne pas pénaliser la biodiversité lors de la densification.
- Concilier et guider l'efficacité énergétique et le patrimoine.
- Que faire de la valeur publique de paysage dans l'espace bâti privé ?
- Quelle priorité entre implantation bâtie et structure paysagère structurante ?
- Densification = augmentation des îlots de chaleur.
- Densifier est difficilement compatible avec le maintien des espaces verts.
- Tenir compte du fait que la LAT II offre de nouveaux outils hors zone à bâtir, mais qui nécessitent une adaptation du PDCn.

Liens de mobilité

Transports publics :

- Développer l'offre en TP en lien avec la densification.
- Donner accès à des logements abordables proche des TP.
- Favoriser les modes actifs et les TP dans les agglomérations, les centralités, les villages, les villes et entre les villes et les villages.
- Veiller à ce que le polycentrisme s'appuie sur une bonne connectivité en transports en commun.
- Renforcer l'offre de rabattement du premier et du dernier kilomètre.

Mobilité douce

- Favoriser des espaces bâtis où le piéton est au centre de l'espace de vie.
- Créer des infrastructures cyclables directes, sûres et de qualité.
- TP doivent relier les zones rurales pour éviter le déclassement.

Transports individuels motorisés

- Diminuer l'offre en stationnement TIM et encourager la mutualisation entre bâtiments.
- Établir une carte des ratios de stationnement plus volontariste que la VSS.
- Répartir l'habitat dans tout le territoire pour limiter les déplacements professionnels.

Energie

- Lutter contre la précarité thermique.

Autre

- Objectif de densification à 75% est-il réaliste considérant la tendance populaire qui consiste à s'établir plutôt en dehors des centres ?
- Assurer un monitoring constant de l'évolution de la démographie en regard de l'objectif 75%.
- Reconvertir les parkings dans un but d'optimisation des espaces bâtis.
- Intégrer au dimensionnement de la zone à bâtir les besoins pour les économies à faible densité d'emploi.

T2 Enjeux relatifs aux espaces bâtis - pistes sur la gouvernance et la mise en oeuvre

1. Privilégier l'attractivité des milieux urbains plutôt que l'objectif théorique de localiser 75% de la population dans les villes et agglomérations.
 - Travailler à la qualité des espaces publics, au développement des services de proximité, etc.;
 - Renforcer l'accessibilité au logement en centre-ville, qui constitue aujourd'hui le frein principal pour atteindre cet objectif de 75% de la population dans les milieux urbains ;
 - Privilégier les affectations multiples et la mixité fonctionnelle.
2. Dépasser les tensions entre densification, adaptation au changement climatique, préservation paysagère et vivabilité des espaces urbains : les projets urbains et territoriaux intelligents rendent tous ces points largement compatibles entre eux !
 - Affiner la compréhension des données de santé publique et renforcer leur utilisation en aménagement du territoire (sujet "trans-partisan").
3. Concilier la liberté individuelle de mobilité avec le cadre fixé par le PDCn. Il s'agirait de s'appuyer sur une série d'objectifs généraux permettant d'assurer un consensus :
 - Assurer une vitalité commerciale ;
 - Favoriser les liens sociaux ;
 - Partir du postulat que 75% de la population vie dans les centres ;
 - Reconnaître l'imprévisibilité du lien de proximité entre domicile et travail ;
 - Réduire les émissions de CO2 à travers la politique des transports ;
 - Intégrer les enjeux de santé publique (intérêt des mobilités actives, mais aussi des objectifs de réduction du bruit routier).
4. Laisser aux communes l'opportunité de définir un concept de qualité au sujet des espaces bâtis. Notamment en fournissant une boîte à outils / des critères pour aider les communes.
5. Chercher le moyen de simplifier les instruments de planification (planification directrice, plans d'affectation) et de limiter les voies de droit (oppositions, recours).

* À retenir sur la thématique Espaces bâtis

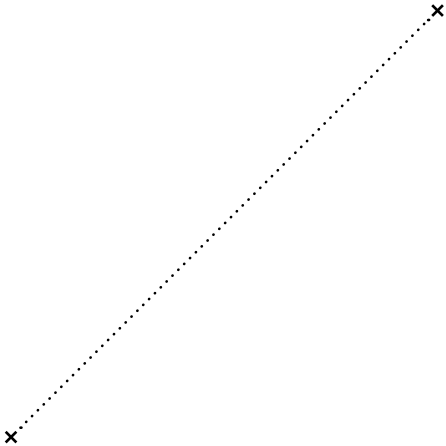
L'objectif prioritaire ne devrait plus être de localiser 75% de la population dans les centres mais de créer les conditions pour rendre les centres désirables, notamment par la qualité des espaces publics, l'accessibilité au logement et la mixité fonctionnelle. Pour y parvenir, plusieurs leviers sont mis en avant : la simplification des procédures, la limitation des voies de droit, ainsi qu'une meilleure intégration des enjeux de santé publique et d'adaptation climatique dans les stratégies de densification.

Synthèse transversale

Les échanges de l'atelier préalable montrent que les enjeux liés au **paysage**, aux **espaces bâtis** et aux équipements publics ne peuvent être traités séparément. Ils renvoient à une même exigence **de qualité, d'habitabilité et de résilience du territoire**, dans un contexte marqué par le changement climatique, la pression foncière et l'évolution des besoins de la population.

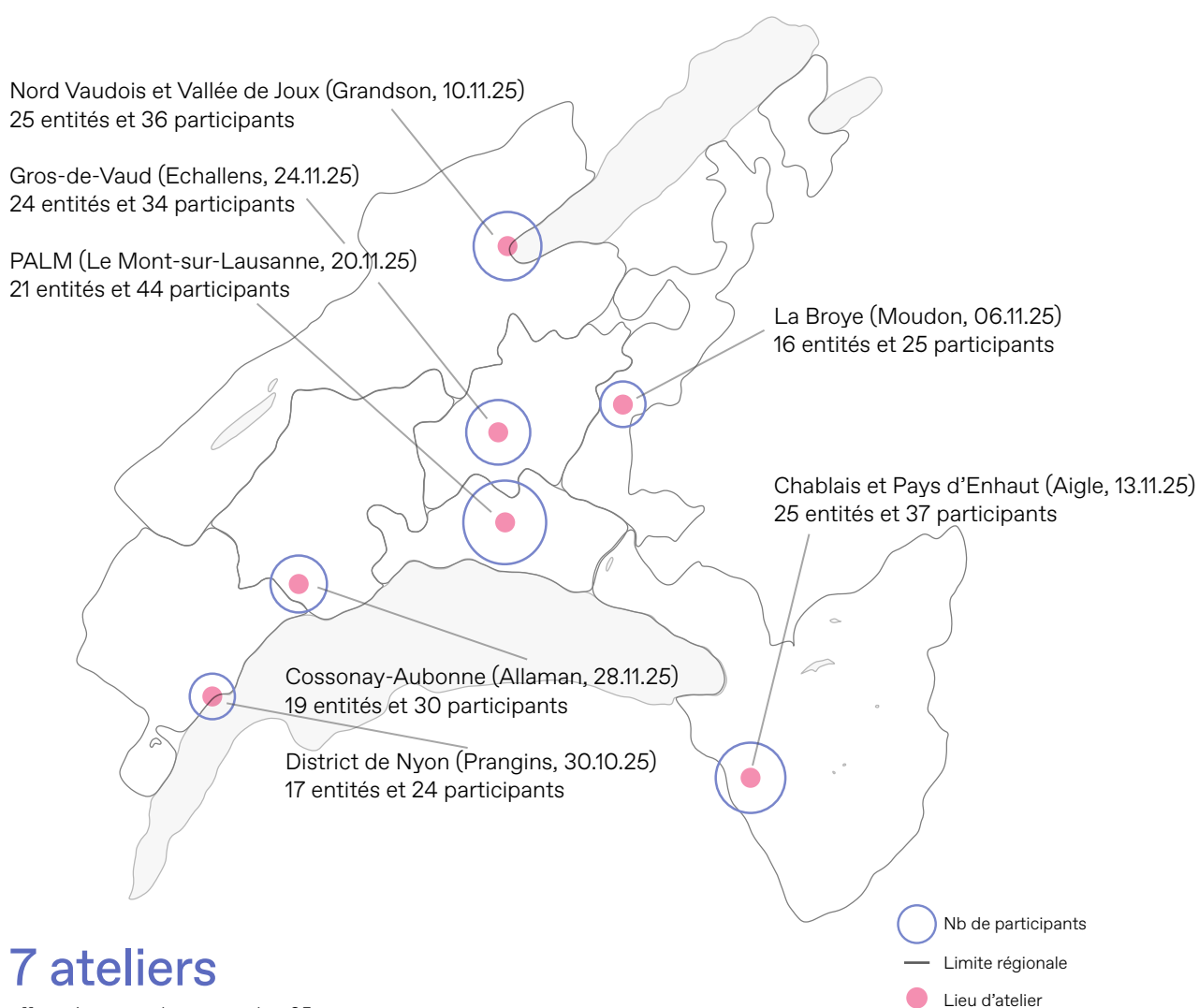
Dans les trois thématiques, une attente forte se dégage en faveur d'**un PDCn plus lisible et plus opérant**, capable d'orienter les choix territoriaux tout en tenant compte de la diversité des situations locales. Les échanges soulignent la nécessité de **pesées des intérêts explicites**, fondées sur des critères partagés, ainsi qu'une clarification des **échelles pertinentes de planification et de gouvernance** entre canton, régions et communes.

Enfin, l'atelier met en évidence que la révision du PDCn impliquera des **choix structurants à assumer politiquement** : concilier densification et qualité de vie, préserver et faire évoluer les paysages, garantir l'accessibilité aux équipements publics tout en maîtrisant la consommation du sol. La capacité du PDCn à articuler ces enjeux de manière cohérente et transversale constituera un levier déterminant pour renforcer son acceptabilité et son efficacité dans la mise en œuvre.



Ateliers régionaux oct.-nov. 2025

Sept ateliers ont été réalisés avec les entités territoriales (Communes, régions, agglomérations) dans les différentes régions. Les Communes étaient représentées par des responsables politiques et/ou techniques. Ces ateliers ont réuni au total 147 entités et 230 participants.



7 ateliers

effectués en octobre-novembre 25

Format et méthodologie des ateliers

Les sept ateliers se sont déroulés selon une même méthodologie. Après une introduction sur l'état d'avancement du Projet de territoire et la présentation du cadre de réflexion, les participants ont pu choisir entre trois thématiques et huit sujets clés pour le travail en groupe.

Équipements publics

- Planifier un équipement d'échelle cantonale
- Planifier un équipement d'échelle intercommunale
- Planifier une voie verte intercommunale

Espaces bâtis

- Évolution de la zone à bâtir
- Densification et acceptabilité
- Qualité du cadre de vie

Paysage

- Transition paysagère et climatique en zone à bâtir
- Valorisation des paysages structurants

Chaque groupe a été invité à s'exprimer autour de deux axes de réflexion :

- Le diagnostic : identifier les constats et les enjeux majeurs liés au sujet clé ;
- L'action : formuler des propositions et dégager des leviers d'action pour répondre aux enjeux identifiés

Les travaux de groupes ont fait l'objet d'une restitution en présence des représentants de l'administration cantonale vaudoise. La Conseillère d'État a assisté à trois des sept ateliers.

La synthèse des ateliers est structurée en 2 parties :

1. Une synthèse par thématique et sujets clés
2. Une synthèse transversale, soulignant les consensus et les orientations majeures issues des propositions des groupes

Synthèse par thématique et sujets clés

La synthèse des 7 ateliers est organisée par sujet clé et thématiques selon les deux axes mentionnés plus haut sous la forme de deux questions menant à des constats et à des propositions.

Les observations sont scindées en deux parties, celles communes (partagées) et celles spécifiques à des régions.

Dans la 1^e partie d'**observations communes**, une réponse en fait partie dès qu'au moins deux régions l'abordent. On observe une bonne concordance globale entre thèmes, constats et propositions, même si chaque constat n'appelle pas forcément une proposition et inversement.

Dans la 2^e partie d'**observations spécifiques**, le format de constat-proposition est le même, cette fois-ci seulement alimenté par les observations des communes d'une seule région.

Espaces bâtis

Évolution de la zone à bâtir

Ce sujet a été traité dans les 7 régions.

Question 1

Quels constats peut-on faire aujourd'hui sur la capacité réelle des zones à bâtir existantes à répondre aux besoins de développement ?

Question 2

Quels critères qualitatifs et quelles spécificités locales/régionales doivent nous guider pour concrétiser les futures extensions de la zone à bâtir (préservation du patrimoine bâti et paysager, coordination des mobilités, répartition équilibrée des fonctions habiter, travailler, etc.) ?

Observations communes

Dimensionnement de la zone à bâtir (mesure A11)

Constats communs

La mesure A11 est trop contraignante :

- principes de définition des territoires urbanisés et des périmètres de centre
- répartition des capacités d'accueil entre les centres et le hors centre
- caractère trop mathématique de la mesure qui ne correspond pas aux besoins et à la situation concrète des communes
- « saut d'indices » difficiles à mettre en œuvre (le passage, en zone villa, d'un indice de 0,2/0,3 à 0,4/0,625 est trop brusque)

Propositions communes

Réviser en profondeur la mesure A11 :

- suppression du caractère quantitatif de la mesure (dimensionnement de la zone à bâtir en nombre d'habitants)
- priorité à donner à l'utilisation des capacités d'accueil du bâti existant et des possibilités de densification avant d'étendre la zone à bâtir
- utilisation de critères qualitatifs pour définir les possibilités d'accueil : la proximité TP et MD, l'équilibre logements/emplois, les capacités des équipements existants et projetés à accueillir de nouveaux habitants, les sensibilités patrimoniales et paysagères, etc.
- application pragmatique et contextualisée des principes et des critères

Maitrise du foncier

Constats communs

La faible maîtrise du foncier par les collectivités et le prix du foncier sont des freins à la réalisation de logements abordables et d'équipements publics.

Propositions communes

Faciliter la maîtrise foncière pour la réalisation d'infrastructures/équipements publics.

Permettre aux communes de conserver les ZUP existantes, même sans projet concret identifié (réserves).

Réglementations et Procédures

Constats communs

Plusieurs freins à la concrétisation des projets de densification sont identifiés :

- rigidité des affectations et complexité de la coordination entre les différentes réglementations et normes à appliquer (ISOS, énergie, LPrPNP, VSS, etc.)
- longueur des procédures de planification et possibilités d'oppositions (cf. B2)
- nombreuses difficultés réglementaires pour mieux utiliser les potentiels dans les bâtiments existants

Propositions communes

Permettre une plus grande flexibilité dans la gestion des zones à bâtir :

- souplesse dans la mise en œuvre des changements d'indices (éviter les « sauts d'indices »)
- permettre une plus grande mixité des zones (logements dans les zones d'activités et activités dans les zones d'habitat)
- gestion de dépendances (garage, etc.)

Patrimoine et qualité

Constats communs

La densification ne doit pas se faire au détriment de la qualité du bâti et du paysage.

Propositions communes

Valoriser et faciliter la rénovation du patrimoine bâti existant.

Pesée d'intérêts cantonale

Constats communs

Le manque de coordination entre les services cantonaux conduit à des préavis parfois contradictoires, qui provoquent le mécontentement et le rejet des projets.

Propositions communes

Améliorer la coordination entre services pour la pesée des intérêts.

Observations spécifiques aux régions



Cossonay-Aubonne

Constats spécifiques

La création de zones de verdure est une mesure « artificielle » utilisée pour répondre à la mesure A11 (diminution des potentiels à bâtir), qui conduit à de mauvaises utilisations du terrain.

Propositions spécifiques

Afin de garantir une utilisation rationnelle et optimisée du sol, il est proposé d'instaurer un indice minimal de densité (par exemple un indice de 0.4) au sein des périmètres compacts construits des zones urbanisées dans toutes les communes.¹



Région de Nyon

Constats spécifiques

Déficit de droits à bâtir dans les « petites » communes d'une région pourtant très attractive (priorité aux centres et objectifs de densification des zones de villages non atteignables/souhaitables).

Propositions spécifiques

Redéfinir le statut du territoire urbanisé pour permettre la densification des zones considérées jusqu'ici comme « hors territoire urbanisé ».

Faciliter la création de ZUP sur les terrains agricoles situés au centre des localités.



PALM (Périmètre de l'Agglomération Lausannoise et Morgienne)

Constats spécifiques

Sous occupation des volumes bâtis existants.

Les « sauts d'indices » incitent à la démolition-reconstruction avec des projets globalement de faible qualité et à fort impact environnemental.

Les incitations à la densification ne sont pas assez attractives (bonus LUP).

La dynamique de spéculation foncière sur les zones agricoles situées au contact de la zone à bâtir existante impose une attention particulière

Propositions spécifiques

Simplifier les procédures d'expropriation et de constitution de servitudes.

Étendre les zones à bâtir en priorité au sein du périmètre compact.

Généraliser la définition d'indices de verdure et/ou de pleine terre.

Mettre en place des mesures incitatives visant à optimiser l'occupation des logements (par exemple : scinder de grands logements situés en zone villas).

Définir un quota obligatoire de LUP lors d'extension de zone à bâtir.

¹ La présente proposition mentionne les « périmètres compacts construits des zones urbanisées » sans toutefois en fournir de définition technique précise. Faute d'explications complémentaires dans le document source, la délimitation de ces secteurs reste à préciser



Chablais et Pays d'Enhaut

Constats spécifiques

Les règles sont les mêmes pour les villes et les régions de montagne.

Propositions spécifiques

Laisser les Communes définir et guider l'extension de la zone à bâtir.

Supprimer la possibilité de référendum sur les projets de planification adoptés par un conseil.



Gros-de-Vaud

Constats spécifiques

Les normes VSS pour le stationnement ne sont pas adaptées aux besoins des zones rurales.

Il est difficile de créer de nouvelles ZUP du fait des SDA.

Propositions spécifiques

Unifier les périmètres administratifs (écoles, social, santé, etc.)².

<Développer des zones d'activités de loisirs et sportives pour limiter les déplacements vers les grandes agglomérations.



La Broye

Constats spécifiques

Difficultés à mobiliser le potentiel de densification dans le tissu bâti existant, y compris hors centre, et les potentiels liés aux changements d'affectation pour du logement hors zone à bâtir.

Propositions spécifiques

Supprimer l'obligation de dézoner les espaces libres de plus de 2500 m² au sein du bâti s'ils ne sont pas justifiés par le paysage.

Permettre une meilleure valorisation des fermes hors zone à bâtir (concept cantonal), car à l'échelle cantonale, celles-ci représentent une réserve importante pour réaliser des logements, évitant ainsi l'étalement de la zone à bâtir.



Nord Vaudois et Vallée de Joux

Constats spécifiques

Pas de constat spécifique : les points soulevés par cette région se retrouvent dans les constats communs détaillés précédemment.

Propositions spécifiques

Mettre en place des commissions et des conventions de planification pour garantir la qualité urbanistique.

² Cette proposition soulève des questions d'interprétation. Après vérification dans les documents source, aucun élément de contexte supplémentaire permettant de préciser cette proposition n'a été identifié.

Densification et acceptabilité

Ce sujet a été traité dans 6 des 7 régions (il n'a pas été abordé dans la région Cossonay-Aubonne).

Question 1

Quels sont les grands facteurs de blocage des plans d'affectation par la population ?

Question 2

Comment le Canton/PDCn pourrait-il soutenir les communes face à ces résistances ? Qu'est-ce qui pourrait renforcer l'adhésion de la population aux projets (offres nouvelles en services, LUP, etc.) ?

Observations communes

NIMBY

Constats communs

Un réflexe NIMBY (« pas dans mon jardin ») des propriétaires/habitants de plus en plus présent, rendu possible par un accès facilité aux procédures d'opposition et de recours.

Propositions communes

Limiter les voies de recours ou simplifier et accélérer leur traitement.

Renforcer le soutien du Canton pour le traitement des oppositions.

Sensibiliser la population aux besoins et à la nécessité de faire évoluer les planifications.

Créer un pôle cantonal de communication et promotion de la densification pour faciliter l'acceptation par la population.

Évolutions de la qualité de vie et du cadre bâti

Constats communs

Peur du changement liée à l'arrivée de nouveaux habitants : diminution de la qualité de vie, perte de l'identité locale, congestion du trafic, etc.

Volonté partagée par une partie des habitants de conserver les zones villas dans leurs caractéristiques actuelles pour préserver le cadre de vie existant.

La mise en œuvre de la mesure A11 est difficile à comprendre, voire rejetée, par la population :

- difficulté d'expliquer certaines mesures de dézonage dans un contexte de pénurie de logements,
- mesures de redimensionnement souvent considérées comme des expropriations

Propositions communes

Fournir des espaces, des équipements ou des infrastructures publics en contrepartie des projets de densification (levier d'acceptabilité). Pour cela, pondérer les exigences des différents services cantonaux pour ces projets d'intérêt public.

Encourager les partenariats public/privé pour augmenter la qualité des projets et in fine limiter les oppositions.

Gouvernance et Procédures

Constats communs

Lourdeur, complexité et lenteur administratives des procédures de planification

Manque de flexibilité et positions contradictoires des services cantonaux, provoquant le mécontentement et la défiance des habitants.

Propositions communes

Alléger et accélérer les procédures d'élaboration des planifications.

Faire confiance à l'expertise des municipalités et leur laisser une autonomie/des marges de décision (par exemple pour la mise en œuvre du redimensionnement de la zone à bâtir).

Améliorer la coordination entre services cantonaux pour la pesée des intérêts cantonale et limiter ses prises de position à la stricte légalité.

Assurer la présence du canton sur les dossiers sensibles et la participation des chefs de service aux séances d'information publiques.

Équipements

Constats communs

La réalisation d'équipements publics (écoles, crèches, etc.) en phase avec les projets de densification est une démarche difficile à mener.

Propositions communes

Simplifier les procédures de planification pour les projets d'équipements publics.

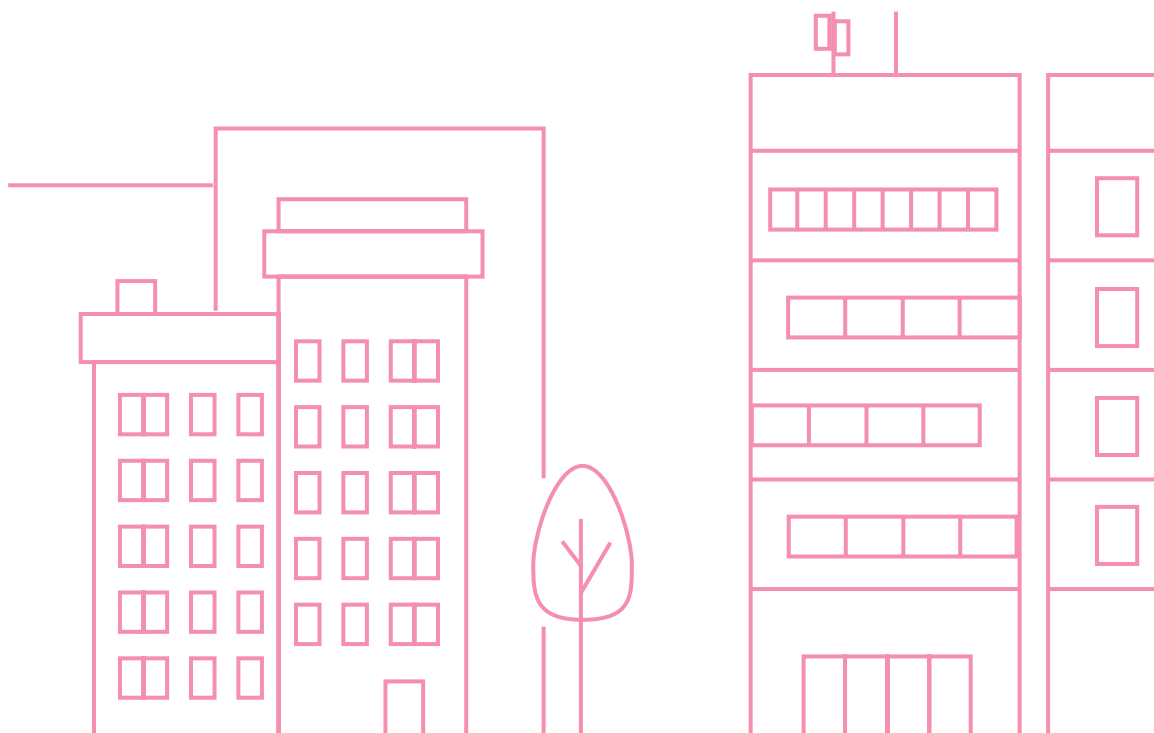


Illustration DGTL + immeuble gauche modifié de CC by
Made x Made (SVG Find)

Observations spécifiques aux régions



Région de Nyon

Constats spécifiques

Les nouveaux logements produits dans le cadre d'opérations de densification ne sont pas accessibles financièrement pour la population locale.

Propositions spécifiques

Lutter contre la spéculation immobilière et favoriser les coopératives d'habitation.

Améliorer la vision intercommunale pour les besoins en équipements publics.

Permettre des réserves pour les ZUP.

Prendre en charge les frais (et charges) administratifs et juridiques des planifications au niveau cantonal.



PALM

Constats spécifiques

La défiance de la population face aux autorités et à l'administration est amplifiée par les réseaux sociaux.

Propositions spécifiques

Diffuser des bonnes pratiques (à l'échelle des agglomérations) et organiser des formations pour les conseils communaux.



Chablais et Pays d'Enhaut

Constats spécifiques

La pesée des intérêts entre principes écologiques et intérêts communaux/régionaux est difficile à réaliser.

Il manque une vision globale sur le territoire.

Propositions spécifiques

Établir un quota d'équipements et d'infrastructures à réaliser proportionnellement aux projets privés de densification.



Gros-de-Vaud

Constats spécifiques

Difficultés à trouver des places de stationnement en suffisance.

Les petites communes s'interrogent quant à l'efficacité (rapport coût/utilité) de la révision des planifications lorsque celles-ci portent sur des modifications mineures sans incidence territoriale réelle.

Propositions spécifiques

Simplifier la procédure d'expropriation pour la rendre accessible³.

Mettre en place, par le Canton, d'outils d'incitation pour dépasser les désaccords entre porteurs de projets et opposants (subventions/contraintes)?



La Broye

Constats spécifiques

Le dézonage des espaces libres de plus de 2500 m² au sein du tissu bâti est très mal accepté.

Propositions spécifiques

Créer un référent local de l'aménagement du territoire à l'échelle du district avec pouvoir décisionnel ou une position respectée par tous les services cantonaux.



Nord Vaudois et Vallée de Joux

Constats spécifiques

Pas de constat spécifique : les points soulevés par cette région se retrouvent dans les constats communs détaillés précédemment.

Propositions spécifiques

Concilier le développement de l'offre en TP avec les capacités financières des Communes.

Si cela n'est pas possible, il convient de revoir les normes VSS.

Faciliter l'utilisation de tous les volumes existants (y compris hors zone à bâtir).

Tenir les délais des examens préalables/CAMAC et éviter de faire des usines à gaz avec les règlements LUP/LADA (pour chaque nouvelle règle, en supprimer 2)

³ Cette proposition soulève des questions d'interprétation. Après vérification dans les documents source, aucun élément de contexte supplémentaire permettant de préciser cette proposition n'a été identifié.

Qualité du cadre de vie

Ce sujet a été traité dans 5 des 7 régions (il n'a pas été abordé dans le Gros-de-Vaud et la Région de Nyon).

Question 1

À quelles difficultés les communes sont-elles confrontées au quotidien pour garantir la qualité du cadre de vie communal (projets architecturaux, offre locative variée, offre en services et commerces de proximité, espaces ouverts, etc.)?

Question 2

Quels outils pourraient être mis à disposition des communes pour les aider, notamment celles qui ont des ressources plus modestes?

Observations communes

Qualité vs Rentabilité

Constats communs

La recherche d'une rentabilité maximale par une partie des promoteurs/propriétaires est prioritaire par rapport à la qualité du cadre de vie (mobilité, espaces verts, sols perméables, etc.). Inversement, certains propriétaires ne souhaitent pas mobiliser leurs droits à bâtir pour préserver le cadre de vie existant.

Certains projets s'avèrent inadaptés ou disproportionnés par rapport à leur parcelle, bien que conformes au règlement communal.

Les coûts de construction élevés font obstacle à la réalisation de logements à prix abordables et diversifiés.

Le manque de leviers financiers limite la préservation et la garantie de la qualité urbaine (patrimoine, espaces publics, etc.).

Propositions communes

Soutenir financièrement les projets visant la qualité de vie.

Renforcer les compétences des services communaux : formations, échanges de bonnes pratiques, communication sur certains outils (MEP, accord-cadre, etc.).

Renforcer l'appui et l'accompagnement des services cantonaux aux Communes sur certains sujets/problématiques (LUP, LADA, recensements, etc.).



Rigidité réglementaire

Constats communs

Le cadre légal (affectation et destination des zones, réglementations sur le patrimoine bâti et arboré, sur l'énergie, etc.) est trop rigide, bloquant parfois des projets de qualité.

La longueur et le coût des procédures de planification et de permis de construire (y compris les oppositions et les recours) freinent la réalisation des projets.

Propositions communes

Différencier les exigences cantonales en matière de planification et de permis de construire en fonction des spécificités locales (localisation, desserte en TP) et des ressources (administratives, financières) des Communes.

Faciliter/rendre plus simples les procédures de modification des plans d'affectation (changement d'affectation, modifications du règlement, etc.) pour répondre à certaines opportunités ou certains besoins (extension d'une crèche, création d'un local affecté pour un besoin public en zone industrielle, en zone mixte, etc.).

Instaurer un dialogue orienté solution avec les services cantonaux en amont du dépôt des projets de planification (examen préalable) ou de construction (CAMAC) à travers, par exemple :

- un répondant cantonal unique assurant les coordinations et la pesée des intérêts entre services cantonaux
- des séances réalisées sur site pour mieux comprendre la situation, le projet
- un bureau-conseil
- un accès facilité à l'information

Infrastructures et services

Constats communs

Des besoins en infrastructures induits par la densification que les Communes n'arrivent pas toujours à assumer (écoles, trottoirs, passages piétons, TP).

Difficultés à attirer, voire même à conserver des commerces et des services de proximité.

Propositions communes

Encourager les Communes à élaborer une vision globale pour leurs espaces publics, leurs pôles de commerces et de services.

Observations spécifiques aux régions



PALM

Constats spécifiques

Le défi réside dans la disponibilité des compétences et des ressources au sein des administrations communales.

Il n'y a pas suffisamment d'échanges entre Communes sur les bonnes pratiques.

Difficultés à identifier et mettre en œuvre les bons outils dès les premières phases d'un projet (accord-cadre, etc.).

Difficultés à mettre en œuvre les nouveaux outils de planification (PACom récents).

Propositions spécifiques

Continuer de soutenir les études « objectifs logements ».



Chablais et Pays d'Enhaut

Constats spécifiques

Conflits autour de la loi sur le patrimoine arboré, qui n'est pas adaptée aux différents contextes (montagne, ville, zones villa, etc.).

Propositions spécifiques

Soutenir les Communes pour la participation/ concertation.

Transférer certaines tâches au canton (ou renforcer l'appui des services cantonaux) pour que les équipes communales puissent se concentrer sur les projets améliorant la qualité de vie.



Cossonay-Aubonne

Constats spécifiques

Problématique de l'imperméabilisation des sols (tendre vers une « commune-éponge »).

Propositions spécifiques

Généraliser l'indice de pleine terre.

Mauvaise qualité de l'intégration des panneaux solaires.



La Broye

Constats spécifiques

La mise en œuvre du concept de proximité est tributaire de la taille de la commune.

Propositions spécifiques

Définir plus précisément le concept de proximité (par exemple à Payerne, si on autorise un quartier d'habitations avec commerces de proximité en zone périurbaine, on risque de perdre l'attrait au centre-ville).



Nord Vaudois et Vallée de Joux

Constats spécifiques

Comment concilier qualité du cadre de vie et zones d'activités?

Propositions spécifiques

Créer une coopérative cantonale pour favoriser des projets de logements en périphérie avec des loyers accessibles (jeunes, aînés, etc.).



À retenir sur la thématique Espaces bâtis

Agilité réglementaire et ancrage territorial

Adapter le cadre légal et réglementaire aux réalités du terrain pour faciliter la concrétisation de projets structurants (logements, équipements, activités). L'objectif est de substituer à l'uniformité du cadre légal une flexibilité adaptée aux besoins spécifiques des territoires.

Optimisation des processus et réactivité

Simplifier et accélérer les procédures administratives pour gagner en réactivité. Il s'agit de transformer le cadre normatif en levier opérationnel, permettant de saisir les opportunités de développement et de répondre sans délai aux urgences locales.

Coordination et arbitrage entre services cantonaux

Améliorer la coordination entre les services cantonaux et instaurer un arbitrage en cas d'avis divergents. Il s'agit de lever les blocages administratifs et de garantir un calendrier de réalisation fluide, au moins pour les projets structurants

Partenariat Canton - Communes: accompagnement de proximité.

Renforcer le soutien du Canton par un accompagnement technique et financier de proximité. La mise en place d'un référent-facilitateur par région permettrait d'offrir une interface directe et personnalisée, garantissant une meilleure coordination entre les instances locales et cantonales.

Sécurisation des projets et responsabilité démocratique

Encadrer les voies de recours pour prévenir les blocages abusifs. Tout en respectant les droits démocratiques, il est nécessaire de limiter en particulier les procédures dilatoires, sources de coûts majeurs et de découragement pour les porteurs de projets, afin de sécuriser les calendriers de réalisation.

Équipements publics

Planifier un équipement d'échelle cantonale

Ce sujet a été traité uniquement par la région du PALM.

Le manque d'intérêt des participants pour cette thématique suggère deux interprétations: soit le sujet n'est pas perçu comme une priorité stratégique par les communes, soit les participants éprouvent un déficit de légitimité pour s'en saisir. Dans les deux cas, les contributions recueillies dans le cadre du PALM ne sauraient être considérées comme représentatives.

Question 1

Lors de la planification d'équipements d'échelle cantonale, quelles sont les difficultés de coordination entre le Canton et les Communes?

Question 2

Comment le Canton peut-il associer les Communes dans ces planifications et soutenir la mise en œuvre?

Observations

Constats

Le manque d'anticipation: Les besoins à satisfaire ne sont pas anticipés en coordination avec l'adaptation des règlements communaux d'affectation (exemples cités: gymnases de Crissier et Bussigny). Ces derniers doivent par conséquent être adaptés de manière « réactive ».

Le manque d'information: Les Communes ont besoin d'être mieux informées des projets de planification du Canton lors de leurs propres démarches de planification.

Un problème de gouvernance: La communication est difficile et les visions sont parfois divergentes entre les communes et les services cantonaux.

Propositions

Une meilleure connaissance foncière: Le Canton devrait développer une meilleure connaissance des propriétés foncières communales en tenant un registre mis à jour régulièrement des dites propriétés et de leurs affectations.

Souplesse des affectations: Cette connaissance du foncier, associée à une plus grande souplesse d'affectation au sein des secteurs à vocation d'intérêt public, permettrait de déployer de manière plus dynamique, à toutes les échelles (communales et cantonales), les projets d'équipements publics.

Coordinateur: besoin d'un coordinateur représentant les services cantonaux.

Planifier un équipement d'échelle intercommunale

Ce sujet a été traité dans 6 des 7 régions (il n'a pas été abordé dans la Broye).

Question 1

Qu'est-ce qui fonctionne bien (ou mal) dans ces collaborations intercommunales? (identification des besoins, gouvernance...)

Question 2

Quels équipements publics devraient être pensés à l'échelle des bassins de vie plutôt que des communes et quelles conditions faciliteraient leur planification et leur gouvernance à cette échelle?

Observations communes

Types d'Équipements

Constats communs

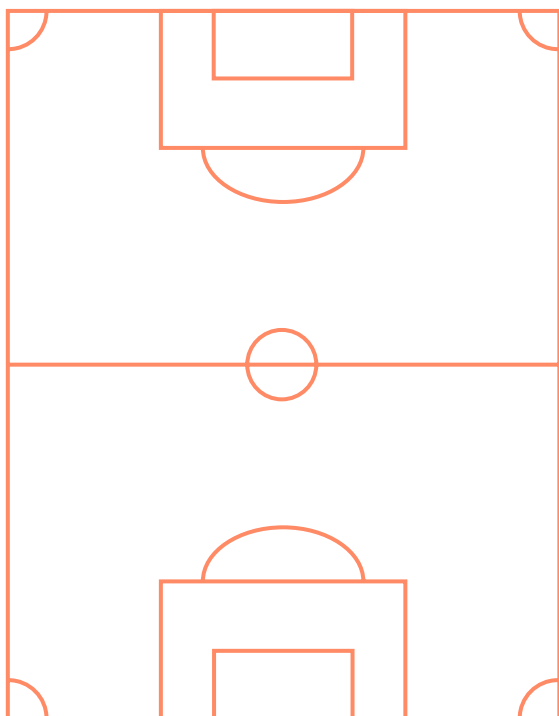
La collaboration intercommunale s'avère efficace pour les projets d'infrastructures techniques ou la gestion de problématiques partagées (STEP, assainissement, déchets, collèges, piscines).

Les projets d'aménagement du territoire ou ceux dotés d'une forte sensibilité politique s'avèrent plus complexes à mener à l'échelle intercommunale, notamment lorsqu'ils impliquent des zones d'activités ou des équipements sociaux.

Propositions communes

Équipements à penser prioritairement à l'échelle intercommunale :

- équipements sportifs et culturels (6 régions)
- infrastructures médico-sociales : équipements médicaux, accueil de jour (5 régions)
- écoles et infrastructures pré/parascolaires (4 régions)
- infrastructures de transport, par ex. les interfaces gares (3 régions)
- step (3 régions)
- déchetteries (3 régions)
- équipements de sécurité (3 régions)



Deux des 6 régions indiquent que tous les équipements publics devraient être planifiés à l'échelle intercommunale, mais selon les périmètres adaptés aux besoins spécifiques de chaque type d'équipement. C'est d'abord par l'identification d'enjeux communs et partagés que des collaborations intercommunales peuvent émerger.

Financement

Constats communs

La transparence et l'équité financières constituent des facteurs clés de succès pour les projets intercommunaux, elles créent un climat de confiance favorisant la mise en commun des moyens et une mutualisation des coûts. En particulier: des critères de répartition des coûts clairement définis, des garanties quant aux montants subventionnés dès le début du projet.

La problématique de la charge financière pour les communes accueillant un équipement public est explicitement mentionnée.

Propositions communes

Veiller aux capacités financières que chaque acteur peut mobiliser.

Créer une base légale pour le financement des équipements publics suprarégionaux.

Créer des incitations financières pour les communes qui accueillent des équipements publics intercommunaux.

Mettre en place un mécanisme de financements régionaux.

Gouvernance

Constats communs

La gouvernance des projets d'équipements intercommunaux est globalement complexe. Les critiques s'articulent autour de trois axes:

- une gouvernance intercommunale est difficile à mettre en place
- les périmètres administratifs sont trop nombreux (districts, arrondissements scolaires, périmètres d'actions sociales, etc.) et ne correspondent pas nécessairement aux besoins spécifiques de chaque type d'équipement
- un manque de clarté dans la définition des rôles, de la représentativité et des responsabilités incombant à chaque acteur impliqué dans les projets d'équipements publics (Canton, propriétaires, gestionnaire de réseaux, etc.)

Certaines régions soulignent le rôle facilitateur des structures régionales (ARCAM, Région de Nyon) tout en le mettant en balance avec le risque d'un affaiblissement de l'autonomie communale au profit des instances régionales/intercommunales.

Propositions communes

Deux modèles de gouvernance sont proposés:

- un cadre de collaboration laissé à la libre appréciation des Communes et défini au cas par cas, en fonction de chaque projet,
- la création ou le renforcement d'organes de gestion intercommunaux/régionaux qui peuvent bénéficier d'appuis techniques et financiers du Canton

Une implication « mesurée » du Canton dans les projets d'équipements intercommunaux avec notamment un référent cantonal par région, agissant comme facilitateur et garant de la coordination entre les services de l'État.

Anticipation des besoins et procédures

Constats communs

Quatre sources de difficulté dans la mise en œuvre de projets d'équipements publics sont identifiées :

- le déficit d'anticipation des besoins en équipements à l'échelle intercommunale
- la complexité et la longueur des procédures de planification et de construction
- l'évolution des normes qui augmente les coûts
- la faible maîtrise foncière publique

La combinaison de ces facteurs induit un décalage entre le besoin initialement identifié et l'équipement finalement réalisé : projets sous-dimensionnés, nécessité de trouver et de mettre en place des solutions temporaires.

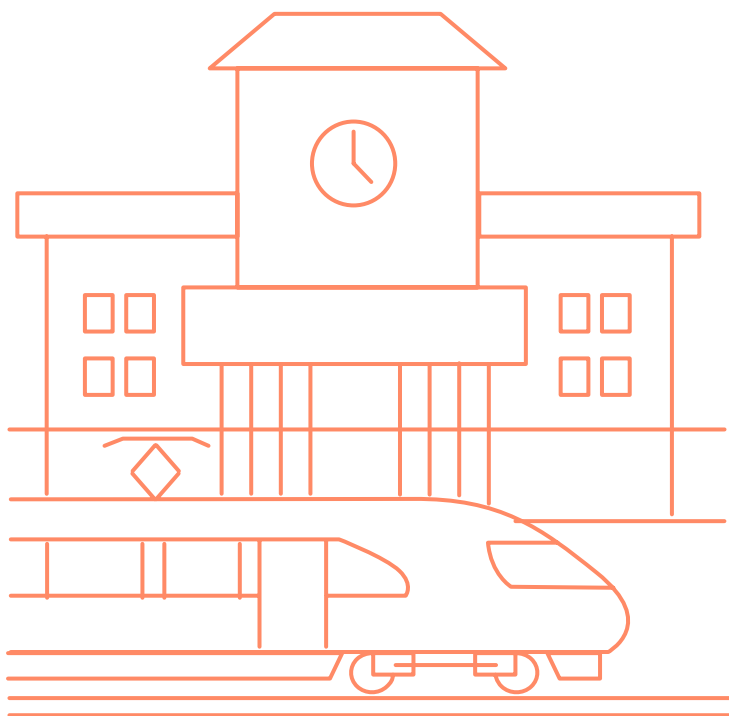
Propositions communes

Disposer d'une meilleure connaissance des équipements publics existants et des besoins à l'échelle régionale et cantonale concernant chaque type d'équipements (c'est le rôle des organismes régionaux) et répertorier les bonnes pratiques.

Dimensionner les projets d'équipements intercommunaux sur la base de besoins « potentiels » à long terme et raisonner à l'échelle intercommunale/régionale.

Simplifier la création de zones d'utilité publique en permettant de justifier le besoin de manière prospective, indépendamment de tout projet opérationnel à court terme.

Proposer des procédures accélérées et simplifiées de planification/construction pour répondre à des besoins urgents et rendre plus difficiles les recours contre des projets d'équipements publics.



Observations spécifiques aux régions



Région de Nyon

Constats spécifiques

L'acceptabilité de la population est difficile à obtenir sur les projets intercommunaux.

La temporalité des élections impacte la gouvernance des projets.

Manque de souplesse/flexibilité du Canton lorsqu'un consensus est trouvé entre les Communes.

Propositions spécifiques

Privilégier une planification à l'échelle intercommunale pour les équipements suivants : presque tous (sécurité publique, social, sports et loisirs, enseignement, déchets, culture et santé).



PALM

Constats spécifiques

Les communes qui accueillent des équipements publics intercommunaux sur leur territoire sont impactées du point de vue du foncier et des finances (une charge pour les centres).

Propositions spécifiques

Privilégier une planification à l'échelle intercommunale pour les équipements suivants : sport élite, sports spécifiques, EMS, santé, sécurité, écoles (salles spéciales).

Développer les partenariats public - privé pour les équipements (aide au financement, réalisation, meilleure répartition des risques).

Éviter le recours aux plans d'affectation cantonaux (PAC) pour les projets intercommunaux.



Chablais et Pays d'Enhaut

Constats spécifiques

La maîtrise foncière publique constitue un levier important pour la concrétisation des équipements collectifs

Propositions spécifiques

Privilégier une planification à l'échelle intercommunale pour les équipements suivants : STEP, déchetteries, formation obligatoire, grandes infrastructures sportives, infrastructures pré/parascolaires, sécurité, infrastructures médico-sociales (débattu au sein des participants).

Prévoir une collaboration intercantonale dans les bassins de population concernés.



Gros-de-Vaud

Constats spécifiques

Besoin d'un cadre légal qui favorise, voire impose, la collaboration intercommunale, par exemple pour les écoles, les STEP, etc.

Propositions spécifiques

Privilégier une planification à l'échelle intercommunale pour les équipements suivants : équipements sportifs, culturels et médicaux, infrastructures liées aux transports (gares).



Cossonay-Aubonne

Constats spécifiques

La planification des équipements publics à l'échelle intercommunale permet la concrétisation de projets rationnels, l'amélioration et la professionnalisation des compétences communales et l'échange d'expériences.

Propositions spécifiques

Privilégier une planification à l'échelle intercommunale pour les équipements suivants : interface gare Allaman, infrastructures sportives et culturelles (salle de spectacle), STEP, Écoles, Accueil de jour, EMS.

Planification à réaliser par une association régionale (ARCAM).



Nord Vaudois et Vallée de Joux

Constats spécifiques

La collaboration intercommunale renforce la crédibilité des Communes auprès de l'État lors des négociations.

Propositions spécifiques

Équipements à penser prioritairement à l'échelle intercommunale : tous, mais à des échelles/périmètres adaptés.

L'administration des équipements doit rester communale (de proximité).

Planifier une voie verte intercommunale

Ce sujet a été traité dans 5 des 7 régions (il n'a pas été traité dans les régions Cossonay-Aubonne et Région de Nyon).

Question 1

À l'échelle des bassins de vie, quelles sont les difficultés et opportunités que vous rencontrez pour mettre en place un réseau de mobilité douce intercommunal?

Question 2

Comment le Canton et le PDCn peuvent-ils soutenir les communes dans la planification de ces équipements d'échelle intercommunale (outils, démarches, fixation d'objectifs)?

Observations communes

Gouvernance et coordination

Constats communs

La stratégie vélo 2035 et la création d'une unité vélo cantonale a permis de mobiliser les Communes sur les projets cyclables.

Les Communes sont globalement intéressées par les projets de mobilité douce.

Les associations régionales pourraient être plus mobilisées pour réunir et coordonner les acteurs (connaissance du territoire et des enjeux locaux).

De multiples acteurs sont concernés par ces projets, mais leurs rôles et responsabilités ne sont pas clairement définis. Un pilote n'est pas clairement identifié pour chaque projet.

Les calendriers entre acteurs cantonaux et communaux ne sont pas alignés.

La coordination entre les services cantonaux est insuffisante.

La communication sur l'avancement des projets de la part du Canton est insuffisante, notamment en cas de difficultés.

Propositions communes

Identifier un « pilote » régional spécialisé, qui a la capacité de coordonner les acteurs, voire de trancher en cas de désaccords. Les différentes régions ont un positionnement différent sur l'acteur qui doit assurer ce rôle: Canton ou Région?

Clarifier les responsabilités respectives des Communes, des Régions et du Canton.

Désigner un « seul répondant » au sein des services cantonaux pour chaque projet d'infrastructure intercommunale, chargé de coordonner les services cantonaux et d'établir un préavis de synthèse des services, avec pesée des intérêts en cas d'avis divergents entre services.

Partager régulièrement et proactivement la stratégie vélo 2035 auprès des exécutifs communaux.

Améliorer la communication du Canton sur l'avancement des projets, notamment en cas de retards, de difficultés, etc., par exemple avec un guichet de type CAMAC.

Procédures et délais

Constats communs

La coordination des projets d'aménagement cyclables avec des projets de rénovations de routes et/ou des projets d'urbanisation facilite leur réalisation.

Les procédures dédiées de planification d'aménagements cyclables sont trop longues, lourdes et coûteuses.

Les aménagements visés (continuité et sécurité des itinéraires, séparation des usagers) freinent les projets dans des contextes contraints (dans les zones densément bâties notamment).

Propositions communes

Élaborer un guide à l'usage des Communes visant à optimiser la conception des projets en mettant à leur disposition :

- des aménagements types/des références d'aménagements
- un calendrier type avec des phases et des durées indicatives
- des livrables types
- des modèles de gouvernance, y compris en cas de projet intercantonal/international

Foncier et contraintes

Constats communs

L'acquisition du foncier constitue un point critique: la multiplicité des propriétaires allonge les délais, accroît les coûts et complexifie la mise en œuvre des projets.

Pour qu'un aménagement cyclable soit compatible avec les gabarits visés, un élargissement des DP sur les espaces agricoles, et donc les SDA, est très souvent nécessaire. Or, la faible marge de manœuvre cantonale en matière de consommation de SDA génère une forte mise en concurrence entre les projets.

La réalisation d'infrastructures de franchissement d'obstacles (voies ferrées, réseaux routiers ou cours d'eau) grève significativement le budget des projets.

Propositions communes

Élaborer un guide à l'usage des Communes visant à optimiser la conception des projets en mettant à leur disposition :

- des aménagements types/des références d'aménagements
- un calendrier type avec des phases et des durées indicatives
- des livrables types
- des modèles de gouvernance, y compris en cas de projet intercantonal/international

Financement et outils

Constats communs

Il existe des ressources financières cantonales et fédérales ainsi que des ressources techniques (guides, etc.) mobilisables, mais parfois peu connues des communes.

Le caractère souvent intercommunal des projets permet une mutualisation des ressources (financières, humaines, techniques, etc.).

Les petites communes ont des difficultés pour assurer le financement de la part communale des projets.

L'enjeu de l'entretien des infrastructures est peu traité en phase de projet alors qu'il constitue une charge importante pour les communes.

Propositions communes

Améliorer l'information fournie aux communes sur les moyens techniques et financiers mis à disposition des communes

Standardiser et faciliter les démarches de subventions et confirmer le subventionnement des études régionales.

Observations spécifiques aux régions



PALM

Constats spécifiques

Pas de constat spécifique : les points soulevés par cette région se retrouvent dans les constats communs détaillés précédemment.

Propositions spécifiques

Créer un réseau des communes et un inventaire des projets inspirants.



Chablais et Pays d'Enhaut

Constats spécifiques

L'accumulation des lois conduit à une complexification des procédures, se traduisant par un manque de souplesse et de considération des spécificités locales. La « pesée des intérêts » devient un simple alibi.

Propositions spécifiques

Renforcer la présence du Canton sur place pour mieux appréhender les spécificités locales et cesser de prendre Lausanne comme unique référence.

Alléger et simplifier le cadre légal et permettre une application plus « souple » tenant compte du contexte local.

Les projets devraient être considérés comme « validés » si les services cantonaux ne respectent pas les délais d'instruction des projets.



Gros-de-Vaud

Constats spécifiques

L'utilisation des infrastructures AF (Améliorations Foncières) existantes est une opportunité pour la réalisation d'aménagements de mobilité douce.

Propositions spécifiques

Définir les axes stratégiques à l'échelle d'une région avec les associations régionales et les Communes.

Mieux intégrer les usagers/futurs usagers dans les projets.

Déléguer à la région la mise en œuvre des projets (ARGDV).



La Broye

Constats spécifiques

La collaboration entre Vaud et Fribourg pour la mise en place d'un réseau de MD continu est complexe.

Propositions spécifiques

-

Le développement du cyclotourisme (depuis l'étranger, en Suisse et localement) est à prendre en compte (par exemple : itinéraire de la rive des lacs de la Broye).



Nord Vaudois et Vallée de Joux

Constats spécifiques

La mise en place d'aménagements cohérents et continus de part et d'autre de la frontière Suisse/France est complexe (administration et finances différentes).

Propositions spécifiques

Effectuer une pesée des intérêts en faveur des projets non identifiés comme structurants au niveau cantonal, mais présentant une valeur ajoutée à l'échelle du bassin de vie et bénéficiant du soutien des communes.

Il y a une méconnaissance des subventions cantonales par les communes.



À retenir sur la thématique Équipements publics

Anticipation et efficacité des procédures

Le déficit d'anticipation et la complexité des procédures ont été identifiés de manière récurrente comme des freins à la réalisation de projets d'équipements publics. Les propositions convergent vers une véritable planification des équipements publics à l'échelle régionale et cantonale, couplée à une simplification des processus décisionnels afin de faciliter la concrétisation des projets.

Gouvernance et coordination partenariale

Une amélioration de la communication et des coordinations entre le Canton et les Communes est souhaitée ainsi qu'une clarification des rôles et responsabilités respectifs. Parallèlement, la désignation d'un « pilote » ou d'un organe de gouvernance intercommunal est préconisée afin d'assurer le suivi des projets et la fluidité du calendrier.

Stratégie foncière et leviers d'acquisition

La rareté du foncier public et la complexité des procédures d'acquisition constituent des freins majeurs à l'action publique. Pour lever ces obstacles, les propositions s'orientent vers une observation plus fine des réserves foncières et une plus grande flexibilité dans l'affectation des secteurs d'intérêt public.

Accessibilité des ressources et transparence de l'action publique

Un déficit de visibilité sur les projets cantonaux ainsi que sur les outils techniques et financiers disponibles a été souligné. L'objectif partagé est de renforcer la transparence et de faciliter l'accès à l'information : meilleure lisibilité des outils financiers et mise à disposition de guides méthodologiques destinés à accompagner les communes dans leurs démarches.

Paysage

Transition paysagère et climatique en zone à bâtir

Ce sujet a été traité dans 5 des 7 régions (il n'a pas été traité dans les régions Cossonay-Aubonne et Chablais/Pays d'Enhaut).

Question 1

Au sein de la zone à bâtir existante, quels sont les freins et les leviers pour améliorer la résilience des territoires (îlots de fraîcheur, sols perméables, supports de biodiversité, etc.)?

Question 2

Comment faire évoluer les outils d'aménagement du territoire (communaux/intercommunaux/cantonaux) pour qu'ils soutiennent la transition paysagère et climatique à l'intérieur de la zone à bâtir?

Observations communes

Financements

Constats communs

La réalisation des mesures concrètes de désimperméabilisation et de plantations a un coût élevé pour les communes/les porteurs de projets.

Les subventions, essentielles à la mise en œuvre des mesures, s'avèrent aujourd'hui insuffisantes pour répondre aux besoins.

Propositions communes

Augmenter les aides financières cantonales pour la réalisation de mesures.



Réglementation

Constats communs

La LPrPNP manque de flexibilité et a des effets contre-productifs: dans certains cas, il décourage les nouvelles plantations.

L'intégration de différents outils dans les planifications communales (indices de perméabilité et de végétalisation, par exemple) est un levier important, mais leur mise en œuvre se heurte au principe du droit acquis qui limite la portée des nouvelles dispositions communales. Seules les opérations de construction sur terrain libre ou de démolition-reconstruction permettent d'appliquer ces nouveaux outils.

Les anciens règlements non encore révisés ne sont pas adaptés à ces enjeux, or les procédures de révision sont longues et complexes.

Propositions communes

Permettre une application souple et adaptée aux contextes régionaux et locaux des réglementations cantonales (par ex. agglomération/hors agglomération).

Mettre à disposition, et si possible concevoir avec les communes, des règlements types avec des exemples d'outils (définitions, indices de verdure/ de biodiversité/ de perméabilité recommandés selon l'affectation, etc.).

Soutien technique

Constats communs

Les Communes manquent d'outils et de moyens humains pour définir et mettre en œuvre des mesures en faveur de la transition paysagère et climatique, notamment dans les petites communes.

Propositions communes

Mettre à disposition des communes des ressources et des compétences (biologistes, ingénieurs, etc.) pour les accompagner (rôle des régions ou du canton?).

Mettre à disposition des Communes un catalogue de mesures, des projets modèles et des références.

Observations spécifiques aux régions



Région de Nyon

Constats spécifiques

Les Communes manquent de foncier pour développer les mesures.

Le sous-sol des DP est utilisé par des réseaux techniques qui limitent les possibilités de plantations.

La valeur des terrains à bâtir pousse les promoteurs à surdensifier pour raisons économiques au détriment de la qualité.

Concernant le hors zone à bâtir, le regroupement (concentration) des constructions agricoles selon l'art.83 RLATC ne met pas en valeur le paysage rural.

Le droit de préemption pourrait être un levier, mais il apparaît difficilement applicable par les communes.

Propositions spécifiques

Améliorer la coordination entre les différents services cantonaux et les communes avec des déplacements sur site des services.

Meilleure prise en compte des préavis municipaux par les services cantonaux



PALM

Constats spécifiques

Les directives communales avec des exigences qualitatives élevées et les bonus constructibles sont des bons outils de négociation avec les propriétaires/promoteurs.

L'accompagnement des projets en amont de la mise à l'enquête permet de gagner en qualité.

Propositions spécifiques

Co-financer des infrastructures écologiques.

Produire des fiches d'application ou directives cantonales, qui donnent une légitimité à la Commune.



La Broye

Constats spécifiques

Favoriser les discussions entre Canton et Communes pour faire remonter les réalités locales.

Propositions spécifiques

Réaliser une étude sur les eaux de ruissellement financée par le canton.

Fixer dans le PDCn des objectifs cantonaux à long terme et les décliner en objectifs intermédiaires (+/- 5 ans).



Gros-de-Vaud

Constats spécifiques

Les zones agricoles non exploitées, utilisées en utilité publique depuis longtemps.

Propositions spécifiques

Pour valoriser le travail des Communes, ne pas diminuer, voire augmenter, leurs compétences.



Nord Vaudois et Vallée de Joux

Constats spécifiques

Les Communes manquent de foncier pour développer les mesures.

Propositions spécifiques

Intégrer les PECC dans les PACom.

Centraliser/regrouper les labellisations.

La sensibilisation sur les effets des mesures favorise leur acceptabilité par la population.

Valorisation des paysages structurants

Ce sujet a été traité dans 5 des 7 régions (il n'a pas été traité dans les régions de La Broye et de Région de Nyon).

Question 1

Quelles sont les principales tensions observées en pratique entre agriculture, nature, urbanisation et usages publics dans les projets de paysage structurants et comment ces arbitrages sont-ils actuellement gérés entre Canton et Communes?

Question 2

Quelle gouvernance entre les Communes et le Canton pour planifier un paysage structurant, qui devrait piloter, en particulier au moment de la mise en œuvre?

Remarques préalables

De manière générale, les participants ont peiné à appréhender le concept de paysage structurant. En conséquence, les réponses obtenues sont restées relativement vagues, se concentrant davantage sur les enjeux de gouvernance et de collaboration Canton-Communes que sur la thématique spécifique du paysage. L'atelier PALM a d'ailleurs mis en exergue cette difficulté, les participants ayant formulé trois constats liminaires :

- Il y a une diversité des perceptions du paysage et de ses éléments constitutifs qui ne sont pas partagés par les différents acteurs. Cette diversité se traduit souvent par des divergences sur les modalités de préservation, d'évolution et d'entretien des paysages.
- Y a-t-il une compréhension suffisante de la part des acteurs de ce qu'est un paysage structurant? Le paysage urbain, le paysage naturel, le paysage culturel sont-ils tous structurants?
- La définition du paysage structurant doit-elle être effectuée top-down ou bottom-up? Qui est le plus légitime pour définir un paysage structurant: celui qui le planifie, qui l'étudie, qui le vit, qui le façonne?



Observations communes

Hors zone à bâtir

Constats communs

La gestion des usages/affectations non agricoles hors zone à bâtir (habitations, activités économiques) est source de tension.

Propositions communes

-

Il peut y avoir des incompréhensions entre l'effort de dézonage de zone à bâtir demandée aux communes dans les PACom et des projets agricoles de grande importance qui sont parallèlement autorisés.

Coordination et pesée d'intérêts entre services cantonaux

Constats communs

Les procédures de planification sont trop lentes, notamment du fait d'un manque de coordination et des divergences entre les services cantonaux dans la pesée des intérêts entre politiques publiques.

Propositions communes

Intégrer les Communes en amont dans l'élaboration des projets paysagers.

- Créer une commission indépendante d'arbitrage (un membre par service et un représentant communal) pour trancher et prioriser.
- Simplifier les procédures et cibler les services cantonaux pertinents à associer.
- Assurer une meilleure coordination interservices en amont du préavis pour assurer que ce dernier propose une pesée des intérêts. Pour cela, un service cantonal devrait être spécifiquement chargé de la coordination entre services.

Réglementation/cadre légal

Constats communs

Les besoins et les enjeux sont subtilement différents entre les villes, les campagnes et les montagnes.

L'application du cadre légal par les services cantonaux est trop rigide par manque de connaissance des situations et particularités locales.

Les différentes réglementations/planifications supérieures sont trop rigides. Elles sont appliquées de manière uniformisée dans tout le territoire sans prise en compte des spécificités de chaque territoire. Elles peuvent également se contredire (par exemple : densification « imposée » selon les SRGZA ≠ LPrPNP).

Propositions communes

Établir des réglementations cantonales avec des dispositions différentes selon les contextes régionaux.

Prévoir une marge de manœuvre dans l'application des réglementations par rapport à chaque contexte régional/local, par exemple à travers une réglementation par objectifs qualitatifs plutôt que quantitatifs.

Autonomie communale

Constats communs

La Commune est la première porte que poussent les citoyens en matière de politique publique.

Le Canton ne prend pas assez en compte les propositions municipales qui sont basées sur une connaissance fine du territoire. Cela peut conduire à un désengagement de la part des municipalités.

Propositions communes

Renforcer les séances sur site avec les services cantonaux pour permettre une meilleure prise en compte du contexte.

Renforcer la confiance entre les Communes et le Canton pour redonner de l'autonomie aux communes.

Observations spécifiques aux régions



Nord Vaudois et Vallée de Joux

Constats spécifiques

Trois sujets sont abordés pour illustrer les difficultés à faire une pesée des intérêts intégrant des enjeux paysagers :

- la planification d'un parc éolien : enjeux énergétiques versus enjeux paysagers
- la prise en compte de l'ISOS versus enjeux de densification vers l'intérieur

Les Communes et les propriétaires ne sont pas consultés dans le cadre des révisions d'inventaires ISOS et RAC.

Propositions spécifiques

Consulter systématiquement les communes et les propriétaires concernés lors des révisions de l'ISOS et du RAC.

Les arbres et arbustes hors forêt peuvent jouer un rôle essentiel dans l'adaptation des paysages aux dérèglements climatiques. Or, les stratégies actuelles mettent l'accent sur l'arborisation des zones urbanisées, mais trop peu sur les zones rurales et agricoles. Une stratégie d'arborisation portant sur l'ensemble du territoire communal voire régional, représente un grand potentiel, par exemple pour la régulation des eaux de ruissellement pour prévenir les inondations et les sécheresses ou le stockage du CO₂.



PALM

Constats spécifiques

Le changement climatique façonne aussi le paysage. Le fixer de manière trop définitive n'est pas pertinent.

Propositions spécifiques

Les Communes connaissent bien les acteurs qui vivent et façonnent les paysages.

Une certaine agilité est nécessaire dans la protection du paysage pour permettre son évolution.

Les intérêts publics doivent être laissés au même niveau pour continuer les évaluations au cas par cas, car les paysages sont différents.



Chablais et Pays d'Enhaut

Constats spécifiques

En montagne, les dangers naturels empêchent les projets.

Propositions spécifiques

-



Gros-de-Vaud

Constats spécifiques

Certaines notions d'aménagement du territoire peuvent parfois être subjectives et ne pas être interprétées de la même façon par deux acteurs.

Il devrait être plus facile pour les communes de créer des zones d'utilité publique.

La réflexion a été menée sur la base de cinq exemples : revitalisation de la Venoge, exploitation et réaménagement d'une gravière, création d'une piste cyclable, le castor et la gestion des eaux pluviales.

Propositions spécifiques

-



Cossonay-Aubonne

Constats spécifiques

Les services cantonaux font un usage abusif du géoportail au détriment de visites sur place.

Propositions spécifiques

Celui qui paie devrait avoir le dernier mot. Par exemple : pour les PACom c'est la commune, pour les projets de renaturation c'est le Canton.



À retenir sur la thématique Paysage

Rigidité du cadre légal et de son application

Le cadre légal cantonal est jugé trop rigide et est appliqué de manière uniforme sans tenir compte des spécificités locales (ville/campagne/montagne). Les propositions convergent dans le sens d'un changement de paradigme dans les conceptions et dans l'application des réglementations en passant d'une définition et application stricte et quantitative à une approche qualitative et adaptée au contexte territorial.

Gouvernance et coordination

Le manque de fluidité entre le Canton et les Communes ralentit les projets. Une meilleure coordination interservices en amont et une intégration plus précoce des communes dans l'élaboration des projets sont demandées.

Soutien aux Communes

Les Communes se sentent souvent démunies et peu écoutées, à la fois par manque de moyens (humains, financiers) et par un déficit de prise en compte par les services cantonaux de la connaissance fine de leur territoire. De manière générale, les Communes souhaitent passer d'une relation « Top-Down » (le Canton impose) à une relation de confiance et d'accompagnement (mise à disposition de ressources, règlements types, autonomie renforcée).

Des outils concrets et partagés

Il existe un besoin de clarifier le « comment faire » par la création de référentiels communs pour que tous les acteurs parlent le même langage et disposent de solutions prêtes à l'emploi.

Synthèse transversale

Dans les trois thématiques, une attente forte se dégage en faveur d'un cadre légal, et donc plus spécifiquement d'un PDCn, qui soit en mesure d'orienter les choix territoriaux, tout en tenant compte de la diversité des situations locales. Plusieurs leviers d'action sont ainsi identifiés : des procédures plus simples et plus rapides, une limitation des possibilités de recours, des réglementations qui devraient être définies et déclinées en prenant en compte la diversité des situations (villes et agglomérations, campagne, montagne).

Les échanges soulignent parallèlement la nécessité de pesées des intérêts explicites, fondées sur des critères partagés entre le Canton et les Communes, ainsi qu'une clarification de la gouvernance et des échelles pertinentes de planification entre canton, régions et communes. La capacité des services cantonaux à s'accorder sur une pesée des intérêts et à la formaliser dans le cadre des préavis est particulièrement mise en avant par les Communes.

En dernier lieu, il apparaît que la maîtrise foncière par les entités publiques constitue un levier déterminant pour la mise en œuvre des politiques territoriales, facilitant ainsi la création d'équipements et d'infrastructures d'intérêt public.

Consultation d'élèves de gymnases et d'écoles professionnelles

Contexte et buts de cette consultation

La consultation s'est adressée aux gymnases et aux écoles professionnelles du Canton, par l'intermédiaire d'enseignant-es de géographie au gymnase et en école professionnelle.

Cette démarche comporte différents objectifs :

- Intégrer la voix des jeunes dans la révision du PDCn 2050.
- Intéresser les jeunes aux enjeux territoriaux de demain et aux processus démocratiques.
- Générer des échanges et des débats au sein des classes sur les sujets touchant à l'aménagement territorial.
- Faire parler du PDCn.

Ce travail sur le PDCn s'est intégré dans les plans d'étude des écoles post-obligatoires. Il représentait un investissement temporel estimé à environ douze périodes de cours, guidé par le support de travail proposé aux enseignant-es.

Trente-neuf classes de trois écoles professionnelles et de neuf gymnases ont participé à cette consultation. Le format des rendus ne permet pas de connaître avec précision le nombre d'élèves qui se sont investis dans cette démarche.

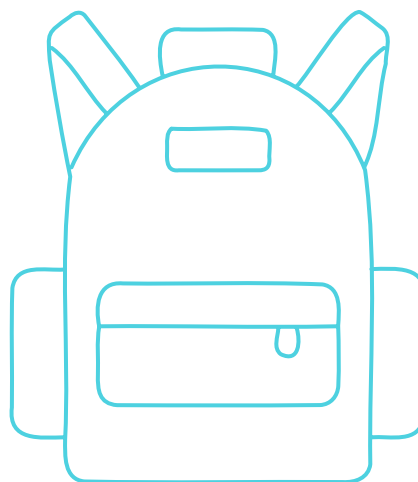
Format de la consultation

Consignes données aux enseignant-es

Pour mener à bien cette consultation, les enseignant-es ont reçu le livret « perspectives pour le territoire » et un support PDF, développé par le Bureau DAC et urbaplan (mandataires) en collaboration avec la DGTL et l'Office de l'enseignement gymnasial de la DGEP.

Ce document comprend tout d'abord des explications portant sur le PDCn et les notions importantes qui y ont trait, telles que la pesée d'intérêts. Ensuite, une méthodologie est proposée aux enseignant-es afin qu'elles et ils puissent accompagner les élèves dans l'exploration de six études de cas différentes. Ces dernières portent par exemple sur le parc éolien de Sainte-Croix, le Plan de quartier « Valleyre » au Mont-sur-Lausanne ou encore le Parc naturel régional du Jorat. Grâce à ces exemples, les élèves ont pu découvrir certains des enjeux qui traversent le territoire vaudois.

Enfin, les jeunes étaient invité-es à formuler dix propositions détaillées « pour le territoire de demain ». Il était indiqué que leur rendu pouvait prendre différentes formes, du récit à la capsule vidéo en passant par des représentations cartographiques, des dessins ou des textes.



Types de travaux réalisés par les élèves

Sujets abordés

Plusieurs contributions d'élèves relèvent de travaux de synthèse : elles et ils se sont concentrés sur l'analyse des études de cas indiquées. Ainsi, les propositions ou opinions formulées en découlent directement. Cela concerne en particulier deux classes dont les apports n'ont pu être utilisés. Ces travaux montrent toutefois que les élèves ont réellement pris connaissance des enjeux liés au territoire vaudois. De plus, certain-es jeunes se sont familiarisé-es avec des méthodes de recherche en réalisant des micros-trottoirs ou des interviews avec des représentant-es d'associations ou d'administrations communales.

Des enseignant-es ont parfois proposé aux élèves de travailler sur des études de cas portant sur des lieux de la ville au sein de laquelle l'établissement se situe. Dans le tableau de synthèse de cette consultation, ces propositions ont été résumées en quelques phrases à portée plus générale.

Certains groupes ont travaillé sur des sujets précis qui les intéressaient spontanément et qui faisaient directement écho aux enjeux qui structurent les « [Perspectives pour le territoire](#) ». Les propositions sont plus personnelles, en lien avec la vie actuelle des jeunes et la manière dont elles et ils imaginent leur territoire.

Après avoir présenté les études de cas indiquées et les notions relatives au PDCn, des enseignant-es de gymnase sont aussi partis des enjeux qui structurent le PDCn pour organiser des discussions et des débats thématiques avec les élèves.

Support de la restitution

Ce qui a été produit par les élèves est très varié. Il semble que de nombreux-ses enseignant-es ont demandé à leurs élèves de constituer un dossier avec une structure définie. Le poster est un format qui a aussi été très plébiscité. Des élèves ont réalisé des vidéos qui s'apparentent parfois à des documentaires. Quelques enseignant-es ont aussi envoyé les dix propositions argumentées via à un document clair et structuré qu'ils et elles ont eux-mêmes mis en page. Il semble dans ce cas que l'accent ait été mis sur le déroulement des discussions menées en classe.

Quelques textes fictionnels ont en outre été produits : ce format a permis aux élèves de formuler des propositions personnelles, probablement plus fidèles à leurs convictions et à leurs représentations

Propositions amenées par les élèves

La feuille regroupant les travaux des élèves ne consigne pas toujours mot pour mot leurs propositions : si des propositions apparaissent explicitement dans certains documents, d'autres sont le fruit d'une analyse et d'une interprétation des rendus. Cette manière de procéder a permis de valoriser la plupart des documents transmis par les classes.

Mobilité

Le thème de la mobilité est celui qui a le plus fait réagir les élèves. Les transports publics ont notamment été au centre de nombreuses propositions. Les jeunes aimeraient par exemple que les villages périurbains soient mieux desservis. Aussi, le coût des transports publics semble problématique pour elles et eux. La volonté de voir le trafic automobile diminuer en ville est souvent mentionnée.

Les jeunes souhaitent pouvoir utiliser des infrastructures cyclables qualitatives et se déplacer à pied en sécurité.

En revanche, dans une note qui présente le travail des élèves, un enseignant a expliqué qu'un débat portant sur la place de la voiture en ville a émergé dans le cadre de ce travail. Il a tenu à mentionner qu'aucun consensus n'a été trouvé sur cette question.

Environnement naturel

La pollution de l'eau (lacs et rivières) préoccupe certains jeunes qui se sont exprimés.

Plusieurs élèves semblent familiers de notions telles que couloirs écologiques ou préservation de la biodiversité (abeilles, etc.) Ces sujets ont été mentionnés plusieurs fois, de différentes manières (protection face au transport motorisé, renaturation d'espaces urbanisés, création de zones protégées, plantation d'arbres, réduction de l'éclairage nocturne, etc.)

Ressources et énergies

La majorité des propositions en lien avec l'énergie évoquent les énergies renouvelables. Elles mentionnent l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits ou encore l'installation d'éoliennes. Les élèves qui ont travaillé sur l'étude de cas portant sur les éoliennes du Jorat ont réalisé une vidéo intéressante qui montre les différents enjeux relatifs à ces installations.

Un texte particulièrement soigné prenant la forme d'une utopie décrit une ville qui ralentit lorsque les ressources disponibles en son sein diminuent.

Services

De nombreuses personnes se sont exprimées sur la nécessité de pouvoir utiliser des lieux de rencontre dédiés aux jeunes (« centre d'animation ; « Check-point » ; « maison de jeunes »). De même, la possibilité d'accéder à des infrastructures sportives a été mentionnée à plusieurs reprises (skate-parks, salles de gymnastique, matériel de « street workout » etc.).

La convivialité semble importante pour les élèves. Dans les quartiers, elles et ils aimeraient pouvoir trouver des salles à louer pour des événements.

Le fait que des élèves aient pu travailler sur des sujets qu'elles et ils ont choisis nous donne quelques indications sur leurs préoccupations. Ainsi, bien qu'ils n'entrent pas de manière évidente dans le cadre du PDCn, des sujets sociétaux, tels que le sans-abrisme ou la sécurité dans l'espace public ont été traités.

Les jeunes citent par ailleurs visiblement différents enjeux socio-économiques relatifs à la santé et l'hygiène. Des propositions évoquent par exemple la création de locaux d'injection ou la mise à disposition de protections hygiéniques dans les toilettes d'espaces publics.

L'accès au logement étudiant, en termes de disponibilité et de coût, préoccupe les jeunes.

Espaces bâtis

La plupart des propositions qui concernent l'espace bâti font référence à sa végétalisation. De même, les mots « accessibilité » (prix des loyers ; accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite, etc.) et « densification » (réduction de la taille des logements ; construction en hauteur, etc.) reviennent plusieurs fois. La présence d'îlots de chaleur en ville préoccupe les élèves, elles et ils mentionnent ce qui doit être entrepris pour y remédier.

Beaucoup d'élèves ont travaillé sur les parcs publics. Ces lieux semblent importants pour les jeunes qui souhaitent y trouver des espaces où faire du sport et se réunir près de plantes et d'arbres.

Certaines utopies décrites ou représentées grâce à l'intelligence artificielle relèvent de la science-fiction et ne sont pas exploitables dans le cadre de cette consultation.

Agriculture

L'agriculture a fait l'objet de différents apports. Les élèves qui se sont prononcés sur ce sujet aimeraient voir se développer les exploitations de petite taille proches des villes. Elles et ils souhaitent aussi que les agricultrices et les agriculteurs bénéficient d'un plus grand soutien économique.

Les circuits courts alimentaires semblent connus et appréciés des jeunes. Dans un texte fictionnel utopique autant que dans plusieurs posters, les marchés de produits frais sont évoqués ou représentés. Des infrastructures urbaines dédiées à la production agricole, comme les toitures, seraient aménagées pour que la population s'approvisionne localement.

Le fait que l'agriculture soit durable paraît aussi important pour les élèves. Le renoncement aux produits chimiques et la santé des sols ont par exemple été mentionnés.

Activités économiques

Plusieurs élèves se sont intéressés au tourisme. Elles et ils ont ainsi envisagé la reconversion de stations de ski en lieux d'activités qui laissent une grande place à la biodiversité. Les activités de plein air respectueuses de la faune et de la flore sont ainsi importantes pour les jeunes qui se sont exprimés sur ce sujet.

Plusieurs autres propositions sur ce thème méritent d'être mentionnées :

- Le développement d'une production durable et locale, autant pour les objets que les denrées alimentaires
- La réparation des objets
- La cohésion sociale, notamment à travers la constitution de coopératives et le réinvestissement des bénéfices générés par les entreprises dans l'économie locale

Certains élèves ont souligné l'importance de pouvoir profiter de petits commerces, de restaurants ou de commerces éphémères (pop-up stores).



Bilan de la consultation des jeunes

Les objectifs de cette consultation (intégrer la voix des jeunes dans la révision du PDCn 2050 ; intéresser les jeunes aux enjeux territoriaux de demain et aux processus démocratiques ; générer des échanges et des débats au sein des classes sur les sujets touchant à l'aménagement territorial ; faire parler du PDCn) ont pour trois d'entre eux été atteints.

En effet, grâce à la documentation proposée, les élèves ont pu découvrir les grands enjeux relatifs au territoire. Les rendus témoignent du fait que les jeunes se sont approprié le vocabulaire de l'aménagement du territoire ainsi que certains des outils utilisés par les professionnels du domaine (pesées d'intérêts, cartes, débats, consultations, etc.).

Néanmoins, le fait que les élèves aient été très guidés, notamment par les études de cas, ne les a sans doute pas incités à exprimer leurs propres besoins (notamment pour le futur) en lien avec le territoire. Certaines propositions sont aussi très fidèles aux « [Perspectives pour le territoire](#) » consultables en ligne. Nous faisons donc l'hypothèse que des élèves ont souhaité faire « juste » en restant au plus près des informations institutionnelles.

Enfin, l'hétérogénéité des données récoltées rend difficile une quantification des différentes opinions.

Bilan général et perspectives

Remarque préliminaire : les questions soumises aux divers groupes d'acteurs ont été calibrées en fonction des attentes de la DGTL envers chacun d'eux. Cette approche «sur mesure» conditionne la nature des propositions recueillies.

Convergence des acteurs pour un PDCn plus agile

- Les acteurs s'accordent sur la nécessité de transformer un cadre réglementaire jugé trop rigide en un outil opérationnel plus souple.
- Les participants dénoncent une approche «Top-Down» et des normes quantitatives (comme la mesure A11 sur le dimensionnement des zones à bâtir) qui ne reflètent pas les réalités du terrain.
- Une forte attente concerne l'unification des préavis cantonaux. Les acteurs réclament une pesée des intérêts cohérente et arbitrée entre les services de l'État pour éviter les injonctions contradictoires.
- Il existe un consensus sur l'urgence d'accélérer les procédures de planification et de limiter les recours dilatoires qui bloquent les projets.
- L'acquisition de terrains par les collectivités est identifiée comme le levier indispensable pour réaliser des équipements publics et des logements abordables.

Particularités propres à chaque groupe d'acteurs

Les propositions des membres du GA sont axées sur les enjeux globaux :

- Ils proposent de faire du paysage une discipline opérationnelle qui structure la mobilité et l'urbanisation dès l'amont des planifications, et non plus un simple objet de protection.
- Plutôt que de viser un objectif quantitatif de 75% de la population dans les centres, ils insistent sur la qualité du cadre de vie et la mixité pour rendre les centres attractifs.
- Ils introduisent la santé (bruit, îlots de chaleur, activités physiques) comme un critère central de l'aménagement.

La vision des communes et régions est plus pragmatique et territoriale, centrée sur la mise en œuvre quotidienne :

- Les communes insistent sur la diversité des contextes (villes, campagnes, montagnes) et la nécessité de mieux prendre en compte les spécificités locales dans le PDCn et sa mise en œuvre.
- Elles réclament des mécanismes de solidarité intercommunale pour les équipements supracommunaux.
- Elles demandent des procédures simplifiées pour répondre rapidement à des besoins concrets (ex: extension d'une crèche ou d'une zone scolaire) sans passer par des révisions lourdes.
- Elles attendent du Canton qu'il joue un rôle de partenaire-facilitateur (appui technique, financement, arbitrage) et pas seulement de contrôle.
- La Région émerge comme l'échelle pertinente pour coordonner les équipements (sport, santé, mobilité douce) et mutualiser les ressources.
- Enfin les Communes revendiquent une autonomie renforcée pour définir leur propre «qualité» urbaine et paysagère.

L'apport des jeunes des gymnases et écoles professionnelles

Pour rappel, la consultation des jeunes poursuivait avant tout un objectif pédagogique en stimulant le débat en classe sur l'aménagement du territoire. Toutefois, la portée de leur contribution dépasse le cadre scolaire : ils apportent une vision singulière, centrée sur les usages sociaux, l'éthique de consommation et l'expérience vécue du territoire. Un territoire qu'ils définissent comme un support de vie, qui doit être à la fois inclusif, durable et convivial.

Les jeunes impliqués expriment des besoins concrets en matière de lieux de rencontre :

- Demande explicite de centres d'animation, «Check-points» ou maisons de jeunes.
- Souhait de disposer de salles à louer pour des événements privés afin de renforcer la cohésion sociale.
- Intérêt pour le «street workout» et les skate-parks, au-delà des grandes infrastructures classiques.

Ils intègrent des problématiques de justice sociale et de santé publique :

- Mention du sans-abrisme et de la sécurité dans l'espace public.
- Propositions de création de locaux d'injection et mise à disposition de protections hygiéniques dans les toilettes publiques.
- Préoccupation marquée pour la disponibilité et le coût du logement étudiant.

A l'instar de participants à l'atelier préalable et aux ateliers régionaux, certains jeunes proposent un modèle économique alternatif :

- Mise en avant de la réparation des objets et du développement de «pop-up stores».
- Soutien aux coopératives et au réinvestissement des bénéficiaires dans l'économie locale.
- Tourisme de transition : Idée de reconvertir les stations de ski en lieux d'activités centrés sur la biodiversité plutôt que sur le seul loisir de masse.

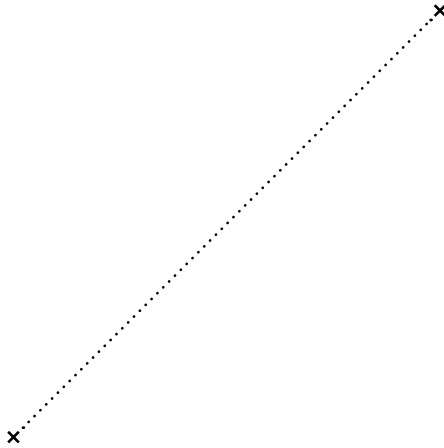
Enfin concernant la nécessité de végétaliser (îlots de fraîcheur), certains jeunes apportent des compléments :

- Ils imaginent des toitures dédiées à la production agricole pour un approvisionnement ultra-local.
- Ils se préoccupent de la pollution des eaux (lacs et rivières) et de la pollution lumineuse pour la biodiversité.



Conclusion

Ce bilan montre une volonté commune de gagner en agilité pour simplifier la réalisation des projets, de mieux adapter les règles aux réalités du terrain, tout en plaçant la qualité de vie et la santé au cœur de l'aménagement. Qu'il s'agisse de créer des logements abordables, de favoriser la mixité ou d'imaginer des lieux de rencontre conviviaux, l'objectif est de passer d'un urbanisme de contrôle à un urbanisme de projet, plus solidaire et durable pour 2050.





Direction générale du territoire
et du logement (DGTL)